Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le 12/05/2023
ID : 044-200067635-20230509-05_2023_08-AR

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Feuillet n°2023/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 9 mai 2023

05.2023-08	**TRANSPORTS ET MOBILITÉ** **OBJET : Charte d'engagement des bénéficiaires du programme Alvéole Plus**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant sur les délégations d'attributions du Conseil communautaire au Président et au Bureau,

Considérant les orientations prises dans le cadre du Plan de Déplacements Administration, portant notamment sur la mise à disposition de stationnements vélo à disposition des agents sur les sites communautaires,

VU l'avis du Comité Technique en date du 13 octobre 2022,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 25 octobre 2022,

Considérant la charte d'engagement, ci-annexée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer la Charte d'engagement des bénéficiaires du programme Alvéole Plus, établie avec FUB Services et la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), pour le dépôt d'un dossier de cofinancement de places de stationnement vélos sécurisés pour les sites de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 11/05/2023
Jean-Guy CORNU
Président

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le 12/05/2023
ID : 044-200067635-20230509-05_2023_08-AR

CHARTE D'ENGAGEMENT

DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME ALVÉOLE PLUS

Le **programme Alvéole Plus** est un programme de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) porté par FUB Services et la **Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB)**. Il a pour objectif principal de co-financer 100 000 places de stationnement vélos sécurisées sur le territoire national. La prise en charge partielle de l'investissement de la réalisation des stationnements est soumise à conditions. En sus, le Programme Alvéole Plus propose et prend en charge intégralement, deux services additionnels :

- Le conseil : destiné à accompagner, en amont de la réalisation, certains bénéficiaires dans la définition d'un de leurs projets de stationnements.
- La formation à la mobilité vélo : destinée à accompagner, en aval de la réalisation, certains publics à acquérir les bons réflexes de circulation à vélo. Plus d'informations sur alveoleplus.fr.

Les Bénéficiaires de toutes ces prestations, s'engagent, en validant cette charte, à en respecter les principes édictés :

Je soussigné(e) Jean-Guy CORNU

représentant la structure CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

située à 13 RUE DES AJONCS, 44190 CLISSON

accepte et m'engage à :

- Respecter les modalités et conditions du programme Alvéole Plus ainsi que les critères d'éligibilités qui y sont associés,
- Utiliser la plateforme alveoleplus.fr , respecter le parcours utilisateur, les prérequis et les étapes définis et mis en place pour la bonne réalisation, la bonne gestion et le bon suivi du programme Alvéole Plus,
- Ne pas déclarer de fausses informations sur la plateforme lors du parcours d'inscription et dans les différentes étapes de définition, réalisations, suivi et validation de mes projets. Être garant des actions menées (informations saisies sur les dossiers, validation des demandes de devis, etc.) par les autres utilisateurs que vous ajouterez sur votre compte,
- Me conformer, si j'y suis soumis, aux règles et aux procédures de marchés publics,
- Vérifier que le montant total des aides financières (prime Alvéole comprise) ne dépasse pas le montant de mon investissement total pour chaque projet, si je bénéficie d'une aide financière complémentaire,
- Vérifier et m'assurer que le(s) dossier(s) pour le(s)quel(s) je vais bénéficier d'un financement CEE Alvéole Plus (Certificats d'Economie d'Energie) n'a/n'ont pas déjà reçu un financement d'un autre programme CEE. Une même action (ex : un projet de stationnement) ne peut pas bénéficier de deux financements CEE. Plus d'informations relatives aux cumuls des aides CEE sur le site du programme, dans la rubrique des FAQ,
- Finaliser l'étape du stationnement pour chaque projet sur la plateforme Alvéole Plus avant d'entamer des démarches pour bénéficier d'une autre prime, dans le cas où je peux bénéficier d'une aide financière complémentaire pour mon projet (hors CEE),
- Faire preuve de réactivité pour répondre aux notifications de la plateforme et aux demandes des prestataires et autres intervenants,
- Ne pas nuire au programme, ni porter atteinte à l'image des porteurs de ce dernier, soit la FUB et FUB Services,
- Citer la FUB quand il est fait mention du programme Alvéole Plus, à l'écrit comme à l'oral,
- Ajouter le logo officiel des CEE dans toute communication écrite faisant mention du programme Alvéole Plus (lien vers la Charte graphique marque CEE),
- Ajouter le logo officiel du programme et le lien du site internet alveoleplus.fr dans les communications du programme.

Signé le (date) par (nom et prénom)